

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Séance du mercredi 6 décembre 2023

ORDRE DU JOUR :

1. **Information Président de l'Université de Strasbourg**
2. **Information du Directeur**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023**
4. **Désignation des trois personnalités extérieures choisies par le Conseil**
5. **Election du.de la Président.e du Conseil d'institut (parmi les personnalités désignées par le Recteur)**
6. **Présentation de la nouvelle équipe de direction et élections des directeur.trice.s adjoint.e.s**
7. **Référentiel enseignants 2023-2024**
8. **Formation**
 - 8.1. **Admissions en L2, L3 mention Sciences de l'Education (SE)**
9. **Conventions**
 - 9.1. **Quadripartite**
 - 9.2. **Autonome de Solidarité laïque (L'ASL)**
10. **Finances**
 - 10.1. **Catalogue des nouveaux tarifs 2024**
11. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Philippe CLERMONT, Anemone GEIGER-JAILLET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Jean-Luc DENNY, Najoua MOHIB
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
/
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
/
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Mathilde SALOMON (titulaire), Samir SALEM (titulaire)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Cédric BAILLET, Céline CROCENZO, Olivier DELARUE, Anne-Laure MATTERN, Céline MOUROT-STORCK

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Michel DENEKEN, Eric FLAVIER, François GAUER, Corinne JAECK, Éric TISSERAND, Philippe ZIMMERMANN

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Mina El Hadouchi

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Nathalie BERTRAND	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Patricia CATTARIN MUCKENSTURM	➤ Procuration à Philippe CLERMONT
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Philippe CLERMONT
Jean-Charles FONTAINE	➤ Procuration à Céline MOUROT-STORCK
Camille FAUTH	➤ Procuration à Céline CROCENZO
Patricia MULLER	➤ Procuration à Anne-Laure MATTERN
Emmanuelle PERNOUX-METZ	➤ Procuration à Céline MOUROT-STORCK
Thierry ROHMER	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Léo FACONNIER	➤ Procuration à Mathilde SALOMON
Cathie DE SA MIRANDA	➤ Procuration à Mathilde SALOMON

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Thierry BUGER-HELMCHEN, Baptiste MELGAREJO, Johann-Wolfgang METZ (suppléant), Carine MULLER (suppléant), Frédéric STEMMLER (suppléant), Aubanelle RODRIGUEZ (suppléant),

La séance débute à 14h05.

François Gauer donne lecture des procurations.

Il remercie Michel Deneken, Président de l'Unistra, pour sa présence. Il présidera ce conseil jusqu'au point 5 « Election du.de la Président.e du Conseil d'institut (parmi les personnalités désignées par le Recteur) ».

1. Information Président de l'Université de Strasbourg

2. Information du Directeur

François Gauer accueille les nouveaux membres du conseil :

- Présentation des nouveaux membres du conseil

♣ 14 Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers :

♣ 2 représentants Professeurs des universités et personnels assimilés

Anemone GEIGER-JAILLET	Eduquer et former autrement, ensemble
Philippe CLERMONT	Pluralité(s)

♣ 2 représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés

Jean-Luc DENNY	Eduquer, Former : des métiers à soutenir, à préserver et à développer
Najoua MOHIB	Plurielle

♣ 2 représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Nathalie BERTRAND	SGEN-CFDT
Thierry ROHMER	SGEN-CFDT

♣ 2 représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM	SGEN-CFDT
Nicolas COPPENS	SGEN-CFDT

♣ 2 représentants des personnels Biats travaillant au service des missions de l'INSPÉ et hébergés en son sein

Olivier DELFORGE	SNPTES
Marjorie ROUGIER	SNPTES

♣ 4 représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'institut, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Mathilde SALOMON (titulaire)	Bouge ton INSPÉ avec tes élu.e.s
Frédéric STEMMLER (suppléant)	Bouge ton INSPÉ avec tes élu.e.s
Léo FACONNIER (titulaire)	Bouge ton INSPÉ avec tes élu.e.s
Aubanelle RODRIGUEZ (suppléant)	Bouge ton INSPÉ avec tes élu.e.s
Cathie DE SA MIRANDA (titulaire)	Bouge ton INSPÉ avec tes élu.e.s
Johann-Wolfgang METZ (suppléant)	Bouge ton INSPÉ avec tes élu.e.s
Samir SALEM (titulaire)	SGEN-CFDT
Carine MULLER (suppléant)	SGEN-CFDT

♣ 2 Représentant de l'Université de Strasbourg

Camille FAUTH	Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation
Thierry BURGER-HELMCHEN	Vice-président délégué Offre de formation

♣ 12 Personnalités extérieures

♣ 1 représentant du conseil régional

/	
---	--

En attente de nomination.

♣ **7 personnalités désignées par le recteur d'académie**

Cédric BAILLET	Proviseur du lycée Robert Schuman (Haguenau)
Céline CROCENZO	Doyenne des INSPÉcteurs du 1 ^{er} degré
Olivier DELARUE	Doyen du collège des IA-IPR
Anne-Laure MATTERN	Vice-doyenne du CIEPAS
Céline MOUROT-STORCK	Directrice de la pédagogie
Patricia MULLER	IEN ET EG et CT ASH
Emmanuelle PERNOUX	Directrice de l'EAFC

♣ **1 personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire**

Jean-Charles FONTAINE	Vice-Président Formation
------------------------------	--------------------------

Bertrand Bultingaire rappelle que, selon le code de l'éducation, nos statuts demandent la parité pour l'ensemble des membres du conseil et mais aussi dans les différents collèges.

Dans le cas des élections pour les collèges A, B, C, D, BIATSS et étudiants, le service des affaires juridiques de l'Unistra ont pris en compte le décret n° 2013-782 du 28 août 2013.

Pour respecter cette parité dans certains collèges, ce sont parfois les candidates en seconde position sur les listes qui ont été choisies plutôt que les candidats en tête de liste.

Extrait de l'article Décret n° 2013-782 du 28 août 2013, D.721-4

« Le conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique comprennent autant de femmes que d'hommes dans les conditions suivantes :

Pour l'application du deuxième alinéa de l'article L. 721-3 et conformément aux dispositions de l'article L. 719-1, les listes de candidats pour l'élection au conseil de l'institut sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Lorsque la répartition des sièges entre les listes, au sein de chaque collège mentionné à l'article D. 721-1, n'aboutit pas à l'élection d'un nombre égal de candidats de chaque sexe, il est procédé ainsi pour rétablir la parité :

1° Le dernier siège revenant à un candidat du sexe majoritairement représenté est attribué au candidat suivant de liste qui est déclaré élu ; cette opération est répétée, si nécessaire, avec le siège précédemment attribué à un candidat du même sexe, jusqu'à ce que la parité soit atteinte ;

2° Si un siège devant être attribué au suivant de liste en application du 1° revient simultanément à plusieurs listes ayant obtenu le même nombre de suffrages, il est procédé à un tirage au sort pour déterminer celle des listes dont le dernier élu est remplacé par le suivant de liste.

Si nécessaire, la parité entre les femmes et les hommes est rétablie au sein de chaque conseil par la désignation des personnalités prévues au d du 3 de l'article D. 721-1 pour le conseil de l'institut et par la désignation des personnalités extérieures prévues au 2° de l'article D. 721-3 pour le conseil d'orientation scientifique et pédagogique. »

■ **Orientation politique pour les 5 prochaines années**

François Gauer indique les missions qu'il souhaite mettre en place pour les 5 prochaines années :

- **La réussite des étudiants** : épauler les étudiants à réussir leur parcours scolaire en les aidant dans leurs ambitions et leur souhait de devenir un professionnel compétent (validation des examens, pratique sur le terrain, réussite dans différents concours, obtention un travail en lien avec les études, ...).
- **La recherche** : il s'agit de notre identité, démarche réflexive. Au regard de la démarche qualité des enseignements.
 - L'INSPÉ a des liens forts avec le LISEC, laboratoire de recherche et ses enseignants-chercheurs.
- **La mission de valorisation** : mettre en place une ouverture sur la société notamment avec la recherche en proposant et en organisant des journées d'études ou colloques avec les personnels de la composante, mais aussi l'ouverture vers d'autres professionnels ainsi que les associations et les familles.
 - La composante participera également à de nombreuses manifestations dont la prochaine sera « Strasbourg, Capitale du Livre ». De nombreux enseignants ont déposé des projets. Ils sont en cours d'études.
- **La relation avec les partenaires** : l'INSPÉ a de nombreux liens avec les composantes de l'Unistra, mais également avec le Rectorat (personnels du terrain), l'UHA et les collectivités territoriales.
- **La vie de la composante** : vie administrative, vie pédagogique (maquettes, MECC, etc.), ...

Il précise que les membres du conseil devront analyser, valider, se prononcer sur différents dossiers de l'INSPÉ (les missions, les formations, les aspects financiers, ...) lors des conseils pour la durée de leur mandat.

Michel Deneken évoque le contexte national avec notamment la difficulté de recruter aux différents concours de professorat (PE et PLC). Il indique qu'il y a une crise profonde du métier d'enseignant (malgré une revalorisation récente mais qui ne suffit pas).

Il insiste sur le positionnement des INSPÉ notamment par ses liens avec les différentes composantes de l'Unistra et autres partenaires universitaires et académique qui arriveront à relever le défi pour valoriser ce métier et attirer des jeunes vers cette orientation.

Il est conscient de l'arrivée d'une nouvelle réforme et du projet qui vise à placer le concours en fin de L3, mais il faut rester prudent et attendre les annonces. La formation des enseignants doit rester à l'université, car retirer la formation des maîtres serait une erreur pour la valorisation du métier. Il restera attentif aux mesures et annonces qui seront faites par le Ministre sur cette question et apporte tout son soutien aux INSPÉ.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Au point 3.1.2, Jean-Charles Fontaine propose une modification à la fin du paragraphe :

« Dans le cadre du traitement des saisines rectorales pour les candidats sans proposition d'admission en Master, Jean-Charles Fontaine reconnaît la tendance à pousser les candidats vers ce type de parcours affichant des places libres. Si la mention fait le plein, on sera moins tenté de diriger les candidats vers cette filière. Avec les saisines, il s'agit avant tout de gérer les flux. »

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023, avec la modification demandée, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Désignation des trois personnalités extérieures choisies par le Conseil

Un appel à candidatures a été fait auprès des anciens membres du conseil et des personnels de la composante.

Une candidature est présentée par François Gauer. Il s'agit de Baptiste Melgarejo, qui est :

- Coordonnateur à l'innovation pour les 3 académies du Grand-Est auprès de l'opérateur Réseau Canopé
- Chargé de mission d'expertise d'innovation et de partenariats auprès de la Direction Recherche et du développement Recherche et du Développement sur les Usages du Numérique Éducatif de Réseau Canopé
- Chargé du projet européen *Future Classroom Lab*, qui vise à promouvoir l'apprentissage actif en lien avec les compétences du XXI^e siècle autour des postures pédagogiques, des nouvelles technologies et des espaces d'apprentissage innovantes auprès de la Direction du Numérique Éducatif pour le Ministère de l'Éducation Nationale.

Najoua Mohib précise qu'il intervient souvent dans la formation du Master CFT (Conception Formation Technologie).

**La candidature de Baptiste Melgarejo est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(23 votants : 22 voix pour, 1 abstention)**

5. Election du.de la Président.e du Conseil d'institut (parmi les personnalités désignées par le Recteur)

François Gauer rappelle le mode de désignation qui est indiqué dans les statuts de l'INSPÉ :

- ❖ Cf. loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » portant sur la création des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ)

Article 7 – Le président du conseil d'institut

Le-la président.e du conseil d'institut est élu pour une durée de cinq ans parmi les personnalités extérieures désignées par le-la recteur-riche d'académie, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le-la candidat.e le plus jeune est élu.e.

Bertrand Bultingaire fait un rappel des modalités pour ce vote (cf. article 7) ainsi que sur les bulletins préalablement préparés : Inscription du nom du candidat, puis vote soit *Pour* soit *Abstention* (vote blanc possible).

Un appel à candidature est fait en séance parmi les membres nommés par Monsieur le Recteur pour l'élection du.de la président.e du conseil.

Olivier Delarue, Doyen du collège des IA-IPR, se porte candidat.
François Gauer lui cède la parole afin qu'il puisse se présenter.

Olivier Delarue est doyen du collège des IA-IPR depuis septembre 2021, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional en Economie et Gestion depuis 2016. Il a fait des études de juriste (DEA de droit) puis est devenu Professeur agrégé en économie et gestion.

Il présente ses motivations en tant que futur président de ce conseil. Les particularités de l'INSPÉ font que la relation avec le Rectorat est très importante (en tant qu'employeur principale des futurs enseignants) et souligne les bons échanges entre les services depuis des années, en espérant que cela puisse bien sûr perdurer.

Il souhaite, pour les 5 prochaines années, mener un travail en collaboration avec les membres du conseil et l'équipe de direction.

Avant de procéder au vote, François Gauer repose à nouveau la question aux 7 autres membres nommés par M. le Recteur, pour savoir s'il y a d'autres candidats. Aucun de ces membres ne souhaite se présenter.

Najoua Mohib demande des précisions sur la nomination du poste de président du conseil d'institut.

François Gauer redonne des modalités d'élections indiquées dans les statuts de l'INSPÉ (article 7) : Le-la président-e du conseil d'institut est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le-la recteur-riche d'académie. Ce n'est pas le Recteur qui désigne le-la Président.e du conseil. Ce sont des règles inscrites dans le code de l'éducation.

Philippe Clermont rappelle que le poste de président a toujours fait l'objet d'une discussion et d'un accord commun entre le Recteur et le Président de l'Unistra depuis 2013 (David Cascaro et Daniel Payot). Ces dernières personnalités étaient des enseignants-chercheurs (externes à la composante).

Il précise que le rôle du président n'est pas uniquement d'animer les débats, mais aussi de jouer un rôle de médiateur politique entre la direction de la composante et la Présidence de l'Unistra (il peut être un porte-parole). Cette personne doit être détachée d'une hiérarchie pour avoir une neutralité dans les dossiers traités par le conseil.

Il tient également à préciser que ces propos ne visent pas la candidature et la personne d'Olivier Delarue, mais plutôt une question de principe sur le choix.

Michel Deneken entend bien ces propos. Il indique qu'il s'est entretenu avec le Recteur qui lui a fait part de ses choix de nomination des personnalités.

Il précise que parfois il faut faire des choix et essayer d'autres possibilités. Avec les défis qui vont arriver, il donne toute sa confiance au futur président de ce conseil.

**La candidature de Olivier Delarue est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(23 votants : 14 voix pour, 7 abstentions, 2 bulletins blancs)**

6. Présentation de la nouvelle équipe de direction et élections des directeur.trice.s adjoint.e.s

Pour mener à bien toutes les actions de la vie de la composante, François Gauer présente les membres de la future équipe de direction, qui sera également composée de Bertrand Bultingaire, responsable des services administratifs :

- Eric Flavier, Directeur adjoint, chargé de la Recherche et de la Vie Scientifique
- Corinne Jaeck, Directrice adjointe, Chargée de la Vie et de l'identité de la composante
- Éric Tisserand, Directeur adjoint, chargé de l'organisation et du pilotage des études
- Philippe Zimmermann, Directeur adjoint, Pratiques pédagogiques et démarche qualité

Chaque membre se présente et expose ses missions plus en détail.

Najoua Mohib souhaite faire part de quelques remarques de certains collègues sur la composition de l'équipe de direction, sans remettre en cause le choix des personnes dont les compétences sont reconnues. Elle fait remarquer que dans une composante où on est attaché à la parité, il est surprenant de ne pas retrouver cette parité dans la répartition des missions.

François Gauer indique qu'il souhaitait une parité mais que la recherche d'un équilibre a conduit à ce choix.

	Pour	Abstention
Eric FLAVIER	21	2
Corinne JAECK	22	1
Eric TISSERAND	22	1
Philippe ZIMMERMANN	21	2

7. Référentiel enseignants 2023-2024 : Equipe de direction

François Gauer indique que ce document présente uniquement les heures pour la nouvelle équipe de direction. Au mois de novembre dernier, les heures du référentiel ont été déjà approuvées par les membres du précédent conseil.

Anemone Geiger-Jaillet observe une erreur dans les missions des chargées de missions Relations internationales, il est noté « Rattachement à la D.A. R.I. ».

François Gauer indique que cette erreur sera rectifiée, il sera indiqué à la place « rattachement au Directeur ».

Anemone Geiger-Jaillet déplore que les deux personnes en charge des relations internationales soient anglophones. La discipline allemande n'est donc pas représentée.

François Gauer précise que cela était déjà le cas dans la préalable équipe.

**Le référentiel enseignants 2023-2024 « Equipe de direction » est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(23 votants : 21 voix pour, 2 abstentions)**

8. Formation

8.1. Admissions en L2, L3 mention Sciences de l'Éducation (SE)

Eric Tisserand précise que suite à la mise en place des nouvelles licences à la rentrée 2024, il est nécessaire de spécifier clairement les attendus et les prérequis (entrées en L2 et L3).

Philippe Clermont demande des précisions des termes « significatif » et « satisfaisant » des pré-requis en L2.

François Gauer confirme qu'il s'agit d'une question très délicate et qu'il faut se garder une marge de manœuvre en laissant les responsables pédagogiques gérer les cas par cas.

Eric Tisserand conclut qu'il sera possible de revoir les pré-requis.

Jean-Luc Denny demande des précisions sur les pré-requis du parcours « Métiers de la formation et de l'intervention éducative (MFIE) » et les conditions d'accès aux diplômes notamment l'accès aux étudiants qui sont détenteurs d'un diplôme d'état, une profession de la santé.

Eric Tisserand répond qu'il s'agit de textes nationaux qui pour la mention « Sciences de l'Éducation » donnent cet accès de droit.

**Les conditions d'admissions en L2, L3 mention Sciences de l'Éducation (SE) sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.
(23 votants : 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

9. Conventions

9.1. Quadripartite

François Gauer présente, à titre d'information, la convention Quadripartite qui encadre tout le développement de la politique plurilingue en Alsace avec plusieurs partenaires (Unistra, Rectorat, Collectivité européenne d'Alsace, UHA, Eurométropole, ...) pour la période 2023-2024. Elle est en cours de signature.

9.2. Autonome de Solidarité laïque (L'ASL)

François Gauer indique que ce partenariat avec cette association, reconnue par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Justice, vise à apaiser le climat dans les établissements. L'ASL apparaît à ce titre comme un partenaire légitime des organismes de formation initiale et continue des enseignants. Elle propose des aides juridiques pour avoir une meilleure connaissance du droit, en particulier celui qui encadre tous les actes scolaires pour accompagner les collègues. L'objet de cette convention est de permettre à cette association d'intervenir dans nos formations.

**La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(23 votants : 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

10. Finances

10.1. Catalogue des nouveaux tarifs 2024

Bertrand Bultingaire présente le nouveau catalogue des tarifs, qui n'avaient pas évolué depuis 2018. Une proposition de réévaluation de 10% pour chaque tarif est faite. Cela concerne essentiellement des locations de salles.

Ces tarifs sont mis en place pour des locations de salle (par heure ou par jour) pour des réunions, formations de partenaires extérieurs à l'Unistra.

Ces nouveaux tarifs seront validés par le Conseil d'Administration de l'Unistra du 9 décembre prochain.

Najoua Mohib demande quelle part représente le pourcentage de ces locations dans le budget de la composante.

Bertrand Bultingaire indique que même si cela représente une part infime de nos recettes, cela permet de participer à l'entretien des locaux.

**Le catalogue des nouveaux tarifs est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
(23 votants : 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

11. Divers

Najoua Mohib souhaite savoir s'il est possible de prévoir, dans le règlement intérieur, la possibilité de mettre des titulaires et des suppléants dans les collèges des enseignants.

François Gauer lui répond que les statuts ne le permettent pas. Cette mesure ne concerne que les étudiants (élections tous les 2 ans).

Jean-Luc Denny demande s'il est possible d'avoir l'ordre du jour un peu plus à l'avance afin de pouvoir mieux s'organiser et de pouvoir préparer le conseil le plus tôt possible.

François Gauer lui répond que selon le règlement intérieur de notre composante (article 1.1.4) les documents sont transmis 8 jours avant la séance du conseil. Nous essayons de respecter ce délai.

Extrait du règlement intérieur

1.1.4. Transmission des documents

Les documents relatifs à l'ordre du jour sont communiqués par voie électronique, dans la mesure du possible une semaine avant la séance.

Les documents nécessaires à la compréhension et à l'étude des questions figurant à l'ordre du jour sont mis en ligne, à l'attention exclusive des membres du conseil d'institut, au moins huit jours avant la séance.

Il sera possible, sur simple demande par retour de mail, de disposer d'un dossier papier le jour du conseil.

Les rectifications ou ajouts éventuels se feront exclusivement par voie électronique.

Bertrand Bultingaire rajoute que les élections ont eu lieu du 28 au 30 novembre et que les résultats sont parus le 1^{er} décembre. Les délais pour ce premier conseil étaient effectivement très contraints.

Eric Tisserand avertit les membres que nous sommes en attente d'une nouvelle réforme de la formation des enseignants. Les dates de conseils sont fixées à l'avance, mais généralement les séances risquent fortement d'être décalées pour valider certains documents (calendrier, MECC, ...).

Mathilde Salomon demande s'il est possible de mettre les documents sur un *seafile*.

François Gauer lui indique que cela n'est pas souhaitable. Une réflexion est engagée pour néanmoins trouver une ergonomie plus simple et respectueuse de la sécurité des documents.

Olivier Delarue remercie les membres du conseil pour leur participation à ce conseil.

Il est heureux de travailler avec tous les membres pour les 5 années à venir et espère que les échanges seront fructueux.

Il indique que les prochaines dates des conseils seront annoncées par mail.

Bertrand Bultingaire remercie les personnes qui se sont occupées de l'organisation des élections et de toute la mise en œuvre pour préparer ce conseil : Barbara Bilger, Mina El Hadouchi et Kateryna Kostylyova (stagiaire).

Les membres du Conseil sont conviés à un moment de convivialité à l'issue de la séance.

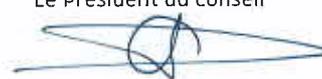
La prochaine séance du Conseil aura lieu mercredi 20 mars à 14h.

La séance est levée à 16h40.

Fait à Strasbourg, le 20 mars 2024

Le Directeur de l'INSPÉ

François GAUER

Le Président du conseil

Olivier DELARUE